



# Commission des libérations conditionnelles du Canada

## États financiers (Non audités) 2022-2023



# Commission des libérations conditionnelles du Canada

---

## Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CLCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des [Comptes publics du Canada](#), et figurant dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#) de la CLCC, concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions organisationnelles pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés de la CLCC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en [annexe](#).

Les états financiers de la CLCC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

---

Jennifer Oades  
Présidente  
Ottawa, Canada

---

Anik Lapointe, CPA, CGA  
Dirigeante principale des finances

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

## État de la situation financière (non audité) au 31 mars

(en milliers de dollars)	2023	2022
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	5 889 \$	3 978 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	2 882	3 031
Avantages sociaux futurs (note 5)	890	984
<b>Total des passifs</b>	<b>9 661</b>	<b>7 993</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	5 828	3 939
Débiteurs et avances (note 6)	868	1 026
<b>Total des actifs financiers bruts</b>	<b>6 696</b>	<b>4 965</b>
<b>Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>		
Débiteurs et avances (note 6)	(868)	(1 026)
<b>Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>(868)</b>	<b>(1 026)</b>
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>5 828</b>	<b>3 939</b>
<b>Dette nette ministérielle</b>	<b>3 833</b>	<b>4 054</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	-	-
Immobilisations corporelles (note 7)	1 513	1 777
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>1 513</b>	<b>1 777</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>(2 320) \$</b>	<b>(2 277) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jennifer Oades  
Présidente

Anik Lapointe, CPA, CGA  
Dirigeante principale des finances

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

## État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2023	2023	2022
	<b>Résultats prévus</b>		
<b>Charges</b>			
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	44 640 \$	48 088 \$	43 201 \$
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	5 332	5 029	5 157
Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	11 981	9 898	6 889
Services internes	13 135	15 092	13 991
<b>Total des charges</b>	<b>75 088</b>	<b>78 107</b>	<b>69 238</b>
<b>Revenus</b>			
Droits réglementaires	938	654	3 670
Revenus divers	-	24	64
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(24)	(942)
<b>Total des revenus</b>	<b>938</b>	<b>654</b>	<b>2 792</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>74 150</b>	<b>77 453</b>	<b>66 446</b>
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		66 843	61 887
Variations des montants à recevoir du Trésor		1 889	(3 500)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)		8 678	8 346
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>43</b>	<b>(287)</b>
<b>Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice</b>		<b>(2 277)</b>	<b>(2 564)</b>
<b>Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice</b>		<b>(2 320) \$</b>	<b>(2 277) \$</b>

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

## État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2023	2022
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>43 \$</b>	<b>(287) \$</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	152	553
Amortissement des immobilisations corporelles	(415)	(429)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(24)	(64)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	24	64
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(263)</b>	<b>124</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette ministérielle</b>	<b>(220)</b>	<b>(177)</b>
<b>Dette nette ministérielle – début de l'exercice</b>	<b>4 054</b>	<b>4 231</b>
<b>Dette nette ministérielle – fin de l'exercice</b>	<b>3 834 \$</b>	<b>4 054 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

## État des flux de trésorerie (non audité) Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	77 453 \$	66 446 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)	(8 678)	(8 346)
Amortissement des immobilisations corporelles	(415)	(429)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	24	64
Autres	(1)	-
Variation de l'état de la situation financière :		
Diminution des charges payées d'avance	-	(14)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(1 911)	3 482
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	149	24
Diminution des avantages sociaux futurs	94	171
<b>Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement</b>	<b>66 715</b>	<b>61 398</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	152	553
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(24)	(64)
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>128</b>	<b>489</b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>66 843 \$</b>	<b>61 887 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

---

## 1. Pouvoirs et objectifs

En tant que tribunal administratif indépendant, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) aide à assurer la sécurité des Canadiens en prenant des décisions en temps opportun sur la mise en liberté sous condition, la suspension du casier et la radiation et en formulant des recommandations en matière de clémence, de manière transparente et responsable, tout en respectant les droits et la dignité des délinquants et des victimes, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont attribués par la loi. Le cadre légal en vertu duquel la CLCC exerce ses activités comprend la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) et son règlement, la [Loi sur le casier judiciaire](#) et son règlement, la [Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques](#), les Lettres patentes, le [Code criminel](#), la [Charte canadienne des droits et libertés](#), et d'autres textes législatifs.

Les principales responsabilités de la CLCC sont les suivantes :

- Décisions relatives à la mise en liberté sous condition : est fondée sur le principe selon lequel la sécurité de la collectivité est assurée par la mise en liberté graduelle et en temps opportun, supervisée des délinquants au sein de la collectivité. La qualité des décisions en matière de liberté sous condition fondées sur le risque de récidive ainsi que des programmes et des traitements efficaces et une surveillance efficace dans la collectivité sont tous des éléments qui contribuent au processus de mise en liberté. Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le personnel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) fournit des renseignements à jour et exacts aux commissaires pour les aider à prendre des décisions, et il élabore de la formation et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions;
- Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition : Cette responsabilité essentielle permet de s'assurer que la CLCC exerce ses activités de manière transparente et responsable, conformément aux dispositions de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC). Cette responsabilité essentielle inclut le fait de travailler avec les victimes d'actes criminels, les délinquants et le public, en leur fournissant de l'information à propos de nos politiques et de nos programmes, notamment l'accès au Registre des décisions de la CLCC, ainsi qu'à offrir de l'aide aux personnes qui assistent aux audiences à titre d'observateurs. La responsabilité essentielle inclut également le fait d'encourager la participation des citoyens, d'améliorer l'éducation et la sensibilisation du public, de mener des enquêtes sur des incidents survenus dans la collectivité (c.-à-d. lorsqu'il y a une nouvelle infraction), de surveiller le rendement de la CLCC et de rendre compte des résultats liés au processus de mise en liberté sous condition;
- Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence : Une suspension du casier ou un pardon vise à appuyer la réinsertion sociale réussie d'une personne. C'est une mesure officielle dont l'objet est d'effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire chez les personnes condamnées d'une infraction à une loi fédérale, qui ont purgé leur peine, ayant satisfait aux critères de la Loi sur le casier judiciaire et se conduisent en citoyens respectueux des lois depuis un nombre d'années déterminé. Les suspensions du casier ou les pardons peuvent être révoqués où cesser d'avoir effet pour un certain nombre de raisons. Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, la CLCC vérifie l'admissibilité des demandes et s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande de suspension du casier, réunit les renseignements

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

## Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

---

- nécessaires pour la prise de décisions des commissaires et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels. De plus, en vertu de la [Loi sur la radiation](#), la CLCC ordonnera la radiation des dossiers judiciaires admissibles qui constituerait aujourd'hui des infractions légales. Les personnes reconnues coupables d'une infraction énumérée dans l'annexe de la Loi sur la radiation peuvent demander une ordonnance de radiation, de même que les personnes autorisées dans le cas d'une personne décédée. La différence principale entre une suspension de casier et une radiation est que dans le cas d'une suspension de casier, le casier judiciaire est tenu séparément des autres dossiers, alors qu'une radiation supprimera le casier. La CLCC est aussi responsable d'évaluer les demandes et de fournir des recommandations en vertu de la [Prérogative royale de clémence](#) (c.-à-d. clémence) ainsi qu'à donner des avis au ministre sur le bien-fondé de chaque cas; et
- Services internes : comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont :
    - gestion et surveillance;
    - communications;
    - services juridiques;
    - gestion des ressources humaines;
    - gestion des finances;
    - gestion de l'information;
    - technologie de l'information;
    - gestion des biens immobiliers;
    - gestion du matériel; et
    - gestion des acquisitions

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### (a) Autorisations parlementaires

La CLCC est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

## Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

---

note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au [Plan ministériel de 2022-2023](#). Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel de 2022-2023.

(b) **Encaisse nette fournie par le gouvernement**

La CLCC des libérations conditionnelles du Canada fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CLCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CLCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) **Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)**

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CLCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) **Revenus**

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente en tant qu'administratrice générale maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) **Charges**

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

---

## (f) Avantages sociaux futurs :

### i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations de la CLCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de la CLCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

### ii) Indemnités de départ

L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés admissibles. L'obligation restante pour les employés qui n'ont pas été payé l'indemnité est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

## (g) Les débiteurs et les prêts

Les débiteurs et les prêts sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

## (h) Actifs non financiers

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

## (i) Passif éventuel

Les passifs éventuels, incluant la provision pour garanties, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

---

## (j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes annexes au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les estimations sont fondées sur des faits et des circonstances, l'expérience historique, les conditions économiques générales et reflètent la meilleure estimation par le gouvernement du montant correspondant à la fin de la période de référence. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

## 3. Autorisations parlementaires

La CLCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CLCC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2023	2022
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>77 453 \$</b>	<b>66 446 \$</b>
<b>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</b>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(8 678)	(8 346)
Amortissement des immobilisations corporelles	(415)	(429)
Mauvaises créances	(4)	-
Diminution en indemnités de vacances et congés compensatoires	149	24
Diminution des avantages sociaux futurs	94	171
Remboursement de charges des exercices antérieurs	29	351
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	24	64
Accord sur les dommages du système de paiement Phénix (2020)	-	231
<b>Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</b>	<b>(8 801)</b>	<b>(7 934)</b>
<b>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	152	553
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(24)	(64)
Recevables pour paiements de salaire en trop et autres avances	(3)	(235)
Diminution des charges payées d'avance	-	(14)
Autres	-	1
<b>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une d'incidence sur les autorisations</b>	<b>125</b>	<b>241</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisés</b>	<b>68 777 \$</b>	<b>58 753 \$</b>

## (b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2023	2022
<b>Autorisations fournies :</b>		
Crédit 1 - Dépenses du programme	67 479 \$	58 279 \$
Montants législatifs	7 453	6 520
<b>Moins :</b>		
Périmés : Dépenses de programme	(6 155)	(6 046)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>68 777 \$</b>	<b>58 753 \$</b>

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Créditeurs – autres ministères et organismes	1 772 \$	775 \$
Créditeurs – parties externes	512	574
<b>Total des crédoiteurs</b>	<b>2 284</b>	<b>1 349</b>
Charges à payer	3 605	2 629
<b>Total des crédoiteurs et des charges à payer</b>	<b>5 889 \$</b>	<b>3 978 \$</b>

## 5. Avantages sociaux futurs

### (a) Prestations de retraite

Les employés de la CLCC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la CLCC versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de la modification de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du Groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du Groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2022-2023 s'élèvent à 4 824 303 \$ (4 355 353 \$ en 2021-2022). Pour les membres du Groupe 1, les charges correspondent à environ 1.02 fois (1.01 fois pour 2021-2022) les cotisations des employés et, pour les membres du Groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2021-2022) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CLCC relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## (b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de la CLCC étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2015, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2023	2022
<b>Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice</b>	<b>984 \$</b>	<b>1 155 \$</b>
Charge pour l'exercice	(32)	(14)
Prestations versées pendant l'exercice	(62)	(157)
<b>Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice</b>	<b>890 \$</b>	<b>984 \$</b>

## 6. Débiteurs et avances

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les comptes débiteurs et les avances de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Débiteurs - autres ministères et organismes du gouvernement	86 \$	51 \$
Débiteurs - parties externes	20	132
Avances aux employés	762	843
<b>Débiteurs - Brut</b>	<b>868</b>	<b>1 026</b>
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(868)	(1 026)
<b>Débiteurs - Net</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

---

## 7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Logiciels	5 ans
Autre matériel (incluant le mobilier)	15 ans
Véhicules	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile
Biens en construction	Lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations et autre	Solde de clôture	2023	2022
Machines & matériel	424 \$	- \$	- \$	424 \$	424 \$	- \$	- \$	424 \$	- \$	- \$
Logiciels	1 981	-	-	1 981	1 694	110	-	1 804	177	287
Autre matériel	430	-	-	430	395	11	-	406	24	35
Véhicules	990	34	-	1 024	643	70	1	714	310	347
Améliorations locatives	4 748	-	-	4 748	3 994	224	-	4 218	530	754
Actifs en construction - TI	354	118	-	472	-	-	-	-	472	354
<b>Total</b>	<b>8 927 \$</b>	<b>152 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>9 079 \$</b>	<b>7 150 \$</b>	<b>415 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>7 566 \$</b>	<b>1 513 \$</b>	<b>1 777 \$</b>

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CLCC est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

La CLCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

### (a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs, relatif aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière nette de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2023	2022
Installations	4 447 \$	4 272 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	3 872	3 723
Services juridiques	356	348
Indemnisation des accidentés du travail	3	3
<b>Total</b>	<b>8 678 \$</b>	<b>8 346 \$</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et approvisionnement Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la CLCC.

# Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est basée sur les responsabilités essentielles de la CLCC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépense et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	Services internes	2023 Total	2022 Total
<b>Charges de fonctionnement</b>						
(en milliers de dollars)						
Salaires et avantages sociaux des employés	40 696 \$	4 555 \$	7 531 \$	8 665 \$	61 447 \$	54 965 \$
Services professionnels et spécialisés	2 464	44	1 736	4 450	8 694	7 423
Installations	3 017	332	465	633	4 447	4 272
Voyage	763	67	-	39	869	122
Acquisition de machines d'équipements et de logiciels	56	-	22	651	729	685
Amortissement des immobilisations corporelles	304	-	-	111	415	429
Location	61	13	14	270	358	220
Réinstallation	330	-	-	3	333	399
Services de communication	142	17	3	143	305	355
Services publics, matériaux et fournitures	102	1	18	77	198	135
Service d'information	111	-	14	26	151	24
Affranchissement, fret, livraison et factage	37	-	61	23	121	132
Autre	5	-	34	1	40	77
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>48 088</b>	<b>5 029</b>	<b>9 898</b>	<b>15 092</b>	<b>78 107</b>	<b>69 238</b>
<b>Revenus</b>						
Droits réglementaires	-	-	654	-	654	3 670
Revenus divers	24	-	-	-	24	64
Revenus gagnés pour le	(24)	-	-	-	(24)	(942)
<b>Total des revenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>654</b>	<b>-</b>	<b>654</b>	<b>2 792</b>
<b>Coût net des activités poursuivies</b>	<b>48 088 \$</b>	<b>5 029 \$</b>	<b>9 244 \$</b>	<b>15 092 \$</b>	<b>77 453 \$</b>	<b>66 446 \$</b>

## **1. Introduction**

À l'appui d'un système de contrôle interne efficace, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) a réalisé des auto-évaluations des secteurs de contrôle clés dont il a été déterminé qu'ils devaient être évalués au cours de l'exercice 2021-2022. Un résumé des résultats de l'évaluation figure à la sous-section 2.

La CLCC évaluera tous les secteurs de contrôle clés au cours de cinq (5) années. Le plan d'évaluation est présenté à la sous-section 3.

## **2. Résultats de l'évaluation de l'exercice 2021-2022.**

La CLCC a achevé l'évaluation des secteurs de contrôle clés tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Un résumé des résultats, des plans d'action ainsi que d'autres détails sont également fournis.

<b>Secteurs de contrôle clés</b>	<b>Mesures correctives requises</b>	<b>Résultats sommaires et plan d'action</b>
Délégation	Non	Les contrôles internes fonctionnent comme prévu; aucun plan d'action n'est requis.
Paiements de transfert	Sans objet	La CLCC n'a pas de paiements de transfert

En ce qui concerne les secteurs de contrôle clés de la délégation des pouvoirs de dépenser et des pouvoirs financiers, les contrôles liés aux pouvoirs de dépenser et aux pouvoirs financiers fonctionnaient correctement et constituaient une base adéquate pour le système de contrôle interne du ministère.

## **3. Plan d'évaluation**

La CLCC évaluera le rendement de son système de contrôle interne en se concentrant sur les secteurs de contrôle clés au cours d'un cycle de plusieurs années, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

**Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers**

Plan d'évaluation					
Secteurs de contrôle clés	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Délégation	X				
Paiements de transfert	S/O				
Passation de marchés		X			
Créditeurs à la fin de l'exercice		X			
Débiteurs		X			
Administration de la paie			X		
Voyages			X		
Gouvernance de la gestion financière			X		
Accueil				X	
Gestion du parc de véhicules				X	
Avances comptables				X	
Cartes d'achat					X
Congés					X
Autorisations financières spéciales					X